

5 - Administration générale

**Bilan des ventes de l'année 2010
d'équipements informatiques réformés**

Rapport n° CP/2011/248

Service gestionnaire :

Service infrastructure et sécurité

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de porter à la connaissance de la Commission permanente le bilan des ventes des matériels informatiques au cours de l'année 2010.

En application de la délibération CP/2010/69 du 4 janvier 2010, la Commission permanente doit être informée du produit de la vente des matériels informatiques réformés et amortis par le biais du site de courtage aux enchères sur Internet, AGORASTORE.

Le montant total des ventes 2010 s'établit à 21 217,78 €, réparti comme suit :

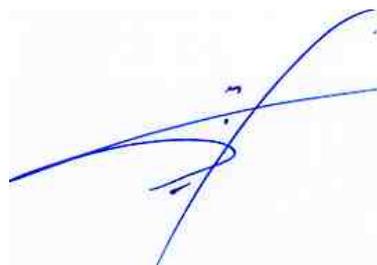
Description	Nombre d'unités vendues
poste informatique (unité centrale, écran, clavier et souris)	153
poste informatique (unité centrale seule)	50
ordinateur portable	134
commutateur (switch) 10/100 Mbits	20
imprimante (laser ou jet d'encre)	19
traceur	1
photocopieur	1

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente prend connaissance du fait qu'il a été vendu durant l'année 2010 du matériel informatique pour un montant total de 21 217,78 € par le biais du site de courtage en ligne AgoraStore et comme attendu dans le rapport n° CP/2010/69.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL